

CHSCT ESID exceptionnel

COMPTE-RENDU

6 MAI 2020

Comme l'avaient demandé les syndicats, un 2ème CHSCT exceptionnel a été réuni, par téléphone, mercredi 6 mai, avant la phase de déconfinement.

L'ensemble des acteurs du CHSCT était présents (Directeur, DA, médecin, ASS Sociale) ainsi que les membres du CCHPA et l'ITA (Inspecteur du Travail des Armées) MR DUFOUR. Il est à noter l'arrivée au mois de mai de Mme Kervarec au poste de CPRP, en remplacement de Mme Senant, le bureau prévention était aussi présent.

En ouverture de séance, le directeur s'excuse d'avoir transmis tardivement aux membres le document relatif à la reprise du travail PRPA (Plan de Reprise Progressive de l'Activité) et précise que l'on se prépare dans le calme à la reprise et que l'ESID continue à remplir ses missions.



Vie au travail



Etat des lieux

Actuellement, toujours aucun cas de COVID19 à l'ESID sur le territoire breton. La situation en présentiel pendant le confinement a légèrement évolué de 27% au 1er avril (160 personnes) des effectifs jusqu'à 30% (180 personnes) au 20 mai.

La personne en OPEX touchée par le COVID19 est en confinement à Toulon en étant néanmoins suivie par le SSA.

Les 4 cas de suspicion ont été placés en quarantaine.

La direction de Brest effectue des remontés journalières vers la DCSID.



Reprise

Pour la reprise au 11 mai, les effectifs de l'ESID montent subitement à 50-55%, car l'effectif va travailler par bordées en fonction de la réalité du terrain et ajusté en fonction du service (1 semaine /2 ou 1 jour/2).

L'idée est de limiter la présence dans les bureaux en appliquant les gestes barrières. Concernant le personnel déjà en télétravail, il n'y aura pas de changement immédiat.

Les espaces de convivialité sont à proscrire.

La plage de l'horaire variable permet de fluidifier l'accès au bâtiment et le directeur ne souhaite pas développer le travail en décalé, car selon lui il n'est pas compatible avec les missions de l'ESID.

De nombreuses procédures de fonctionnement de l'ESID figurent au PRPA rédigé par l'ESID et dans l'annexe 2, qui précise les modalités par division. Cette annexe n'a pas été présentée aux membres pendant la réunion ni après malgré la demande faite au directeur par le secrétaire du CHSCT, ce que déplore **la CGT**.

Comment le directeur peut alors se targuer dans un message envoyé aux agents d'avoir finalisé avec les membres du CHSCT ce PRPA.

Les membres n'ont rien validé ni rien voté, ils ont simplement été informés.

Comme le demandait **la CGT**, un nettoyage des outils est prévu en régie (§ 8 du PRPA + fiche REFLEX), des lingettes désinfectantes seront à disposition des agents.

La question de la manipulation des courriers et enveloppes a été soulevée par **la CGT**. Le lavage des mains est impératif après contact avec ces derniers. Les secrétariats qui sont le plus exposés à l'ouverture d'enveloppes sont dotés de solution hydro alcoolique. La dématérialisation est poussée au maximum en cette période.

Pour **la CGT**, il est impératif de réduire au maximum tout contact avec le courrier papier. En plus de la désinfection des mains avec la solution hydro alcoolique, la direction doit fournir des gants jetables autant que nécessaire.



Durée des mesures

Depuis le 11 mai, nous avons basculé en phase PCA 2 avec une remontée progressive de l'activité. Pour l'instant, elle est prévue jusqu'au 31 août où l'objectif d'atteindre les 80% en présentiel si cela est possible.

Après le 1er septembre, nous entrerons en phase 3, (sans aucune vision actuellement) en fonction de la réalité du terrain. L'ESID espérerait reprendre à 100%.

L'application des mesures barrières devraient perdurer au moins jusqu'au 31 août.



Restauration

Il est prévu que les restaurants administratifs ouvrent de 11h à 14h, et il y aura sans doute de nouvelles directives après le CHSCT de la GSBdD. Pour **la CGT**, il est quasiment impossible de respecter scrupuleusement les gestes barrières dans les restaurants. Partout en France, les restaurants ont interdit d'ouverture, mais, il n'y aurait pas de risque pour les restaurants militaires !

La salle commune de restauration de l'ESID sera ouverte, même si l'ESID ne pourra assurer les procédures de fonctionnement préconisées dans la pièce. Il sera de la responsabilité individuelle des agents de nettoyer, sa place cependant le nettoyage sera assuré une fois par jour par la société GSF.

Pour info, le chef de la DIV ILO a fermé son espace de détente, car la société de nettoyage ne pouvait pas y faire l'entretien.



Test au Covid-19

L'ESID ne prévoit pas de tests des agents au COVID 19.



Masques

Il y a 3313 masques à l'ESID. Il en sera distribué à tous les agents se déplaçant en transports en commun, les agents à symptômes, les agents des régies et les bureaux partagés ou la distanciation de moins d'un mètre n'est pas possible. Sur les transrades : 2 masques sont distribués aux voyageurs (1 pour l'aller, et 1 pour le retour)

Suite à une question de **la CGT**, la direction a affirmé avoir identifié les postes nécessitant des masques. Donc les agents ne devront pas hésiter à réclamer des masques, s'ils pensent être en situation de danger.

Les masques sont à réclamer au bureau SST (bureau prévention), en passant au préalable par vos supérieurs hiérarchiques directs.



Personnes fragiles

Pour la population des personnes à risque, la médecine du travail a adressé des mails aux directions où il est spécifié que ces agents doivent être maintenus à domicile.

A partir du 1er mai il devient impossible d'être en arrêt de travail (pour le Covid19), L'antenne médicale de la Villeneuve après examen des agents peut fournir au cas par cas un certificat pour un placement en ASA, quand le télétravail n'est pas possible.

Le personnel actuellement en garde d'enfants et dont les écoles ne rouvriront pas pourra rester à domicile sur justificatif.



Congés

Il n'y a pas eu de précisions supplémentaires depuis le dernier CHSCT. Le directeur a demandé aux chefs de division de ne pas valider les congés d'été sur Horoquartz car la période est trop incertaine, mais il a précisé que tout le monde aura le droit de se reposer. Néanmoins, il se laisse le temps de la réflexion jusque fin mai pour prendre une position.

Mr Boutin ayant évoqué la directive ministérielle (5 jours de RTT et 5 jours de congés) que les agents se verraient ponctionner, **la CGT** a rappelé que concernant les 5 jours de congés c'est à la main de la direction et qu'elle peut très bien décider de les laisser aux agents.

La ligne directrice de la direction centrale est d'établir un dialogue avec les partenaires sociaux pour l'application de cette ordonnance.



Vos
mandatés
CGT

FRÉDÉRIC GARCIA

YANNICK PAGE

SYNDICAT CGT 27 070



CGT Arsenal de Brest

